Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 19 (1886)

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FAITS DIVERS

Programme de la Société de la Haye pour la défense de la religion chrétienne pour l'année 1885.

Les directeurs ont, dans la session du 1er septembre et jours suivants, prononcé sur six mémoires qui leur étaient parvenus en réponse à cette question :

« La société demande, dans l'intérêt de la connaissance et de l'appréciation du christianisme primitif, une exposition de *la doctrine de la prière d'après le Nouveau Testament.* »

Le *premier* mémoire, en allemand, avec l'épigraphe : *oratio medicamentum* πάγχρηστον n'était guère qu'une esquisse, qui contenait des observations justes, mais ne pouvait en aucune manière prétendre au prix.

Le *second*, en hollandais, avec l'épigraphe : *le Père donnera le Saint-Esprit à ceux qui le prient* a été jugé totalement insuffisant. L'auteur avait de bonnes intentions, ne manquait pas d'indépendance et s'était évidemment donné beaucoup de peine. Mais son traité n'était pas une réponse à la question. Il offrait des considérations sur les données du Nouveau Testament relatives à la prière au lieu de présenter la doctrine du Nouveau Testament sur la prière et de la faire servir à l'appréciation du christianisme primitif. Ce travail manquait d'ailleurs de méthode scientifique et laissait beaucoup à désirer pour la forme.

Le jugement des directeurs fut un peu plus favorable sur le *troisième* mémoire, qui, écrit comme les trois suivants en allemand, avait pour épigraphe : πνεῦμα ὁ θεὸς κτέ. On était unanime à reconnaître tout ce que le traité, surtout dans la seconde partie, offrait de bon pour la comparaison de la doctrine du Nouveau

Testament avec celle des Grecs, des Romains et des Israélites sur le même sujet. Toutefois l'ensemble portait l'empreinte de la hâte et de la superficialité. Mais indépendamment de ces défauts, la première partie soulevait des objections qui rendaient l'attribution du prix impossible. A la base de l'exposition se trouvait un ordre chronologique des livres du Nouveau Testament tout à fait inadmissible. Il en résultait encore que cette partie n'offrait pas de réponse à la question et que le parallèle établi dans la seconde manquait de netteté.

Le *quatrième* mémoire, avec l'épigraphe Jean IV, 23, 24, n'a pu être couronné non plus, au grand regret des directeurs. Ils étaient unanimes à reconnaître que ce travail étendu avait coûté de grands efforts et que l'auteur avait d'ordinaire bien interprété les passages du Nouveau Testament qui se rapportent à son sujet. Cependant la réponse se trouvait être insuffisante. Dans la première partie la recherche de la doctrine du Nouveau Testament sur la prière avait été subordonnée à l'ordre chronologique des livres, tel qu'il résulte de l'époque probable de leur origine ; en conséquence l'exposition des idées de Paul et des judéo-chrétiens précédait celle des idées de Jésus. C'est ce qui avait rendu impossible l'indication du développement de la doctrine et de la pratique de la prière chrétienne. La seconde partie, très peu étendue en comparaison de la première, n'a pas remédié à cet inconvénient et était en général peu propre à caractériser nettement l'acception chrétienne de la prière. Il s'ensuit que le mémoire, dans son entier, n'avait pas contribué à l'appréciation du christianisme primitif. Si l'auteur avait considéré son travail actuel comme préparatoire et en avait fait la base d'un écrit différent, le résultat eût été peut-être plus favorable.

On ne reconnut pas de médiocres mérites au *cinquième* mémoire, muni de l'épigraphe : *sursum corda*. L'auteur était évidemment un homme habile et savant. Ses considérations sur la prière chez les grecs et les romains avaient un grand prix, quoiqu'elles fussent trop peu proportionnées à l'étendue de l'ensemble. L'exposition des idées du Nouveau Testament ne manquait pas non plus de valeur. Mais l'auteur, n'ayant pas tiré les conclusions de son étude des divers types doctrinaux, n'avait pas caractérisé la

doctrine du Nouveau Testament sur la prière et n'avait pas, par conséquent, ramené ses recherches à une appréciation du christianisme primitif. Il n'y avait donc pas lieu de décerner le prix. Cependant, désirant manifester la sympathie que leur avait inspirée telle partie du mémoire, les directeurs ont résolu d'offrir à l'auteur la médaille d'argent et 200 florins, en lui laissant la libre disposition de son écrit. Si l'auteur accepte cet hommage rendu à ses mérites, il n'a qu'à s'adresser au secrétaire et à l'autoriser à ouvrir le bulletin qui cache son nom.

Les directeurs furent partagés sur le *sixième* et dernier mémoire, pourvu des paroles de Zwingli : *wenn wir schon besser*, u. s. w. La minorité, loin d'en méconnaître les grands mérites, avait de graves objections à faire à la critique que l'auteur avait appliquée aux récits et aux idées du Nouveau Testament ; elle estimait que l'auteur aurait pu atteindre son but, d'ailleurs fort louable, sans s'engager dans une application aussi contestable de ses principes. La majorité, au contraire, sans vouloir être censée approuver la démonstration de l'auteur dans tous ses détails, trouva dans son travail une réponse si complète et si excellente à la question et, malgré sa critique souvent radicale, une appréciation si élevée du christianisme primitif et de la piété chrétienne, qu'elle vota le couronnement et la publication du mémoire, d'autant plus qu'elle se flatte que l'auteur voudra bien rendre justice, autant que possible, aux objections des directeurs.

L'ouverture du bulletin donna le nom de *Paul Christ*, ancien pasteur, actuellement archiviste à Coire, canton des Grisons, Suisse.

Voici les questions que les directeurs mettent au concours :

1° Question renouvelée :

On demande une *histoire de l'application de la critique à la Bible*, pour servir de règle aux idées fondamentales dont la critique doit s'inspirer afin d'éviter le scepticisme autant que le dogmatisme.

2° Question nouvelle :

On demande *une apologétique biblique*, c'est-à-dire une exposition et une appréciation de la manière dont les différents livres bibliques recommandent et défendent la religion.

Le 15 décembre 1886 est le terme fatal assigné aux réponses. Passé ce terme, les mémoires sont écartés.

On attend encore des réponses aux questions mises au concours en 1884, sur *l'apostolat*, sur *la vie morale* et sur *l'usage du mot ἅγιος dans les écrits du Nouveau Testament.*

Pour une réponse satisfaisante à chacune des questions ci-dessus mentionnées, la société décerne le prix de *quatre cents* florins (800 francs environ), ou, au choix des lauréats, soit la médaille d'or de la valeur de 500 fr. avec 300 fr. en argent, soit la médaille d'argent avec 770 francs environ en argent.

Les mémoires couronnés sont insérés aux œuvres de la Société et publiés par elle.

Une partie du prix peut être accordée au concurrent ; mais cette attribution n'a lieu qu'avec le consentement de l'auteur et l'insertion de son mémoire aux œuvres de la Société n'en est pas inséparable.

Les mémoires doivent être écrits *distinctement* en hollandais, en latin, en français ou en allemand (avec le caractère romain). On ne tient aucun compte des mémoires qui n'observent pas cette règle.

La *concision* est une recommandation, pourvu qu'elle ne nuise pas aux conditions qu'imposent la science et le sujet.

Les auteurs n'indiquent pas leurs noms, mais signent leurs mémoires d'une épigraphe et les font parvenir avec un bulletin cacheté, renfermant leur nom et leur domicile, *franco*, au secrétaire de la société, M. A. Kuenen, professeur de théologie à Leide.

Les mémoires couronnés ne peuvent être ni réédités ni traduits sans l'autorisation des directeurs.

Les auteurs peuvent publier leurs mémoires que la société ne publie pas ; cependant les manuscrits non couronnés demeurent la propriété de la société, à moins qu'elle ne juge à propos de les céder aux auteurs, s'ils en manifestent le désir.